

**ARRETE N°0282/2023**  
**Portant délégation de signature à Sandrine NICOLAS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-19 ;  
**Vu** la délibération n°009/2020 du 23 mai 2020 portant délégation de compétences au Maire, et autorisant la subdélégation aux agents ;  
**Vu** l'arrêté n°819/2022 du 19 août 2022 portant délégation de signature à Chantal AÏLY ;

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains actes et documents soit assurée par des agents ;

**ARRETE**

**Article 1** : Il est donné délégation à Sandrine NICOLAS, cheffe du service Ressources humaines & organisations de travail, pour signer les documents suivants :

- Bons de commande, engagements, validation de devis, bons pour accord et contrats dont l'incidence financière est inférieure ou égale à 5 000 € HT ;
- Feuilles de congés des subordonnés hiérarchiques directs ;
- Courriers de transmission et de demande d'informations courantes aux partenaires extérieurs ;
- Bordereaux d'envoi ;
- Demandes de devis ;
- Attestations administratives et fiscales ;
- Évaluations de stage ;
- Service fait des factures ;
- Rejet de factures inférieures ou égales à 20 000 € HT ;
- Paraphes, sur tout document quel que soit son signataire ;
- Formulaire dont l'incidence financière est inférieure à 5 000 €, en application d'un bon de commande dûment engagé, à l'exclusion de toute demande de subvention ;
- Accusés de réception et récépissés de dépôt de documents ;
- Validation des états déclaratifs de frais de mission et frais de déplacement ;
- Validation des états déclaratifs d'heures supplémentaires, d'heures effectuées le dimanche, la nuit et les jours fériés, d'astreinte ;
- Documents émis en application de la réglementation du temps de travail ;
- Ordres de mission ponctuels ;
- Réponses négatives aux demandes de stage ;
- Dossiers préparatoires à la liquidation de la retraite ;
- Convocations à des jurys d'entretien ;
- Conventions de stage ;
- Certificats de travail ;
- Déclaration préalable d'embauche d'un intermittent ;
- Validation de l'embauche d'un intermittent ;
- Autorisation de cumul d'activités ;
- Autorisation d'absence et décharges horaires ;
- Saisines du comité médical et de la commission de réforme ;
- Réponses négatives aux candidatures ;

- Etat liquidatif de l'Aide au Retour à l'Emploi ;
- Toute correspondance avec le Centre De Gestion (CDG) de l'Eure ;
- Congés sans solde ;
- Courriers et autres documents relatifs aux absences non justifiées et abandons de postes ;
- Courriers de convocation dans le cadre de procédures disciplinaires ;
- Uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint en charge des ressources humaines : arrêtés individuels relatifs à la carrière et la paie, à l'exception de ceux relatifs aux avancements de grade ou aux sanctions disciplinaires.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation est confiée, par ordre de priorité, à :

1. Sandrine TRISTANT, Directrice générale des services ;
2. Valérie CHERFILS, Directeur général adjoint des services ;
3. Benjamin DESGARDINS, Directeur du pôle de la cohésion sociale ;
4. Éric GUERIN, Directeur général des services techniques

**Article 3** : L'arrêté n°819/2022 du 19 août 2022 susvisé est abrogé.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché, notifié, inscrit au registre des arrêtés de la commune, publié au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Monsieur Le Maire

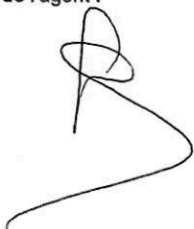
\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

\* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent le.....24/05/23.....

Nom, prénom.....Nicolas Sauter.....

Signature de l'agent :



Vernon, le 10 Mai 2023

François OUZILLEAU  
Maire de Vernon  
Conseiller Régional de Normandie  
Président délégué de Seine Normandie Agglomération

